

l'émission des chèques. Dans les deux cas, la Direction des relations de travail sera tenue au courant par la Direction des affectations du personnel. Sur réception de ces lettres, la Direction des relations de travail remplira les dossiers nécessaires pour la Division des pensions de retraite du ministère des Approvisionnement et Services; vous recevrez alors une lettre qui vous donnera une évaluation de votre pension et des détails sur les déductions qui y seront apportées lorsque vous recevrez les prestations du Régime de pensions du Canada. A cette lettre seront annexés des renseignements sur la prestation supplémentaire de décès et les régimes d'assurance maladie. On y joindra une formule de déclaration de déduction d'impôt de l'employé et une formule d'autorisation de déduire les primes de votre chèque de pension si vous désirez conserver vos assurances. La Division des pensions de retraite du ministère des Approvisionnement et Services vous fera connaître le montant exact de votre pension au moment où vous y aurez droit.

Dans le cadre du programme de retraite du Ministère, la Section des pensions de retraite de la Direction des relations de travail se propose de transmettre automatiquement aux employés qui atteignent 55 et 60 ans des estimations des pensions auxquelles ils auront droit à 65 ans. Bien entendu, la Section enverra des estimations à tous les autres employés qui en feront la demande et se fera un plaisir de répondre à toutes les demandes de renseignements et de fournir les informations supplémentaires nécessaires. De plus, vous recevrez des informations au fur et à mesure qu'elles seront disponibles et, sur demande, vous pouvez vous procurer toute une gamme de brochures et de dépliants sur les divers régimes.

Dans le cadre du même programme, vous pourrez faire appel aux services d'experts pour discuter des divers aspects de la retraite, tels que les questions d'ordre juridique, l'emploi des heures de loisir, la santé, etc., et pour obtenir des réponses à vos questions. Les intéressés seront invités à assister à des séances d'information.